|  |  |
| --- | --- |
| FUNEL ET ASSOCIESMandataire Judiciaire54 Rue Gioffredo06000 NICE | |
| Objet : EIRL ROUTIER FROGER ALEXANDRE  KIOSQUE CHEZ ALEX  105 Quai des Etats Unis  06000 NICE  N° SIRET : 503 229 932  Liquidation Judiciaire du : 16 septembre 2021  N/Réf. : JPF/SCV/SL/11433  V/Réf. :  **L.R.A.R 2C 0968 7386 544** | SCV/11433/L.R.A.R 2C 0968 7386 544  Monsieur Alexandre ROUTIER FROGER  120 Chemin de Terron  06200 NICE  Nice, le 16 février 2022 |

Monsieur,

Suivant Jugement du 16 septembre dernier, le Tribunal de commerce de NICE a prononcé la liquidation judiciaire de votre entreprise et m’a désigné en qualité de liquidateur.

Il apparaît que vous avez indiqué au Commissaire-Priseur, Maître BARATTERO, que le Kiosque à Journaux aurait été cédé à la SARL KIOSQUE CHEZ TITELLE par l’intermédiaire de Maître Raoul BOULHAL.

Or, ce dernier m’indique qu’aucune cession ne serait intervenue.

Je vous demande de m’indiquer les modalités de transmission de votre fonds de commerce à la SARL KIOSQUE CHEZ TITELLE.

Je vous informe avoir d’ores et déjà déposé un rapport au parquet compte tenu du défaut de collaboration de votre part avec les organes de la procédure, de l’absence de comptabilité et de communication de la liste des créanciers.

Je vous invite par conséquent à prendre sans délai attache avec mon étude afin de convenir d’un rendez-vous étant précisé qu’à défaut de réponse de votre part, je serai contraint d’en référer de nouveau au Procureur de la République.

Dans l’attente de vous lire par retour, je vous prie d’agréer, Monsieur, l’expression de mes sentiments distingués.

